

Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026

Urologie

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve	4
2.2.1	Description	4
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	5
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	6
4.	Annexe : dates et modalités pratiques	7

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Urologie** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours et du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Urologie** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

Le stage pré-concours/pré-examen se déroule dans le Service d'Urologie des Cliniques universitaires Saint Luc.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante et après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours/pré-examen pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiant.es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du ou de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours et pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe.
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour l'étude de l'urologie.
- L'investissement personnel du.de la stagiaire lors de son stage.
- L'empathie et la capacité de prendre en charge des patient.es complexes.
- L'habileté technique évaluée sur des gestes chirurgicaux simples.

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 15 points**
Description : examen d'anatomie organisé dans le cadre du concours de chirurgie générale et du concours d'orthopédie. La cote de la question relative à l'anatomie viscérale est pondérée sur 10 points, les deux autres questions sur 5 points.
- **Partie 2 : épreuve orale : 15 points**
Description : Entretien oral portant sur l'approche anamnestique et diagnostique d'une problématique urinaire usuelle (10 points) et interview de 10 minutes évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le candidat.e. (5 points)

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 40 points**
Description : examen d'anatomie organisé dans le cadre de l'examen de chirurgie générale et de l'examen d'orthopédie. La cote de la question relative à l'anatomie viscérale est pondérée sur 20 points, les deux autres questions sur 10 points.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 40 points**
Description : Entretien oral portant sur l'approche anamnestique et diagnostique d'une problématique urinaire usuel (30 points) et interview de 10 minutes évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le candidat.e. (10 points)

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat.es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat.es sont autorisé.es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat.es ne sont pas autorisé.es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	Professeur Bertrand TOMBAL
Vice-président du master	Dr Axel FEYAERTS
Membres	Dr Stéphane Rysselinck, Dr Marcello Di Gregorio, Dr Stéphane Thiry
Membre extérieur	Professeur Emmanuel Seront

4. Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre : par voie électronique sous format PDF A qui : Secrétariat d'Urologie urologie@saintluc.uclouvain.be avec copie électronique au Professeur TOMBAL bertrand.tombal@uclouvain.be	1 ^{er} mai
Interview de motivation	La lettre de motivation tient lieu d'interview de motivation	
Épreuve écrite	examen d'anatomie organisé dans le cadre de l'examen de chirurgie générale (?)	23 juin
Épreuve orale	Entretien oral portant sur l'approche anamnestique et diagnostique d'une problématique urinaire usuel (?)	25 juin